



DEPARTEMENT DE LAUDE

COMMUNE DE PUGINIER

CARTE COMMUNALE

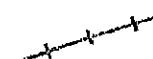
Plan des servitudes d'utilité publique

LEGENDE :

ECHELLE : 1/5



Servitude I3: Servitude relative à l'établissement de canalisations de distribution et de transport de gaz.



Servitude A2: Servitude pour la pose de canalisations souterraines d'irrigation.

 **GAEA**
environnement

TECNOSUD
574, Rue Felix Trombe
66100 PERPIGNAN - FRANCE
Tél: 0 825 811 933 Fax: 04.68.68.65.71

01	13/06/06	J.BOURNET			C.CONSTANS
indice	date	établi par	visa	modification	vérifié par



CNE

DE

LA POMARÈDE

X

BOULEVARD

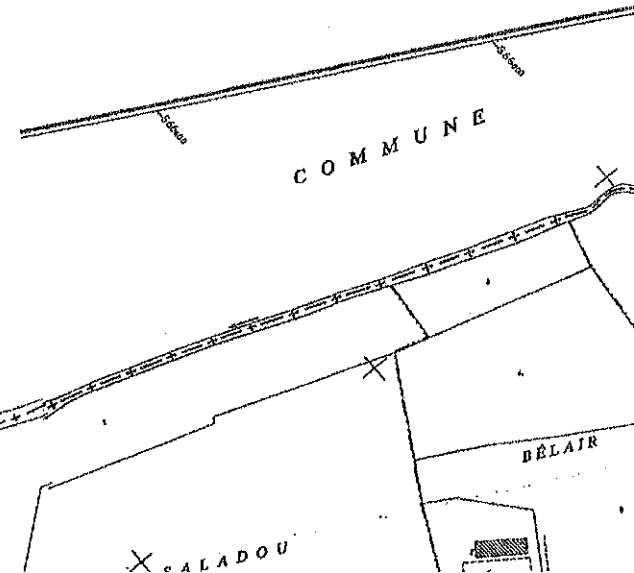
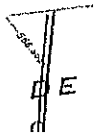
YUTERIE

DE LA

COMMUNE

DÉLAIR

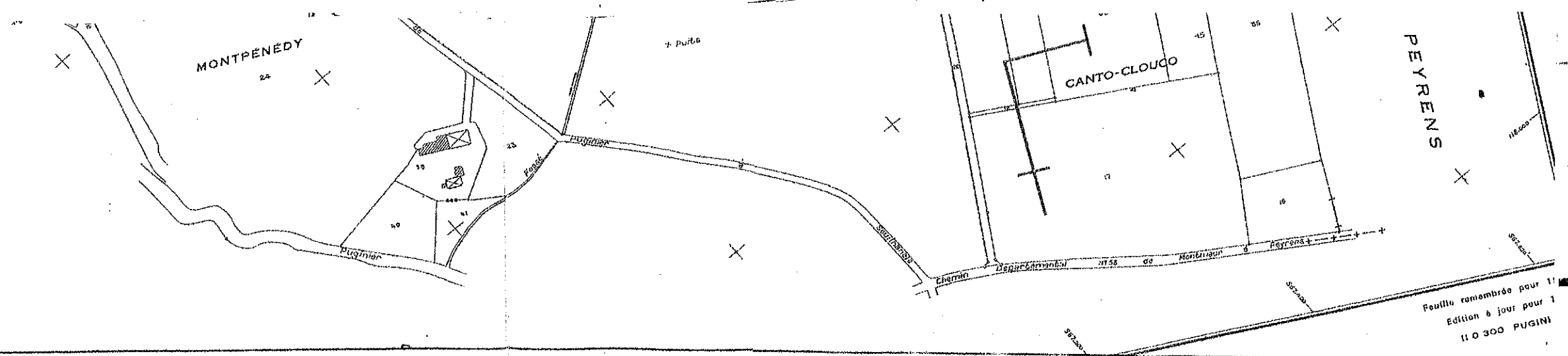
X SALADOU

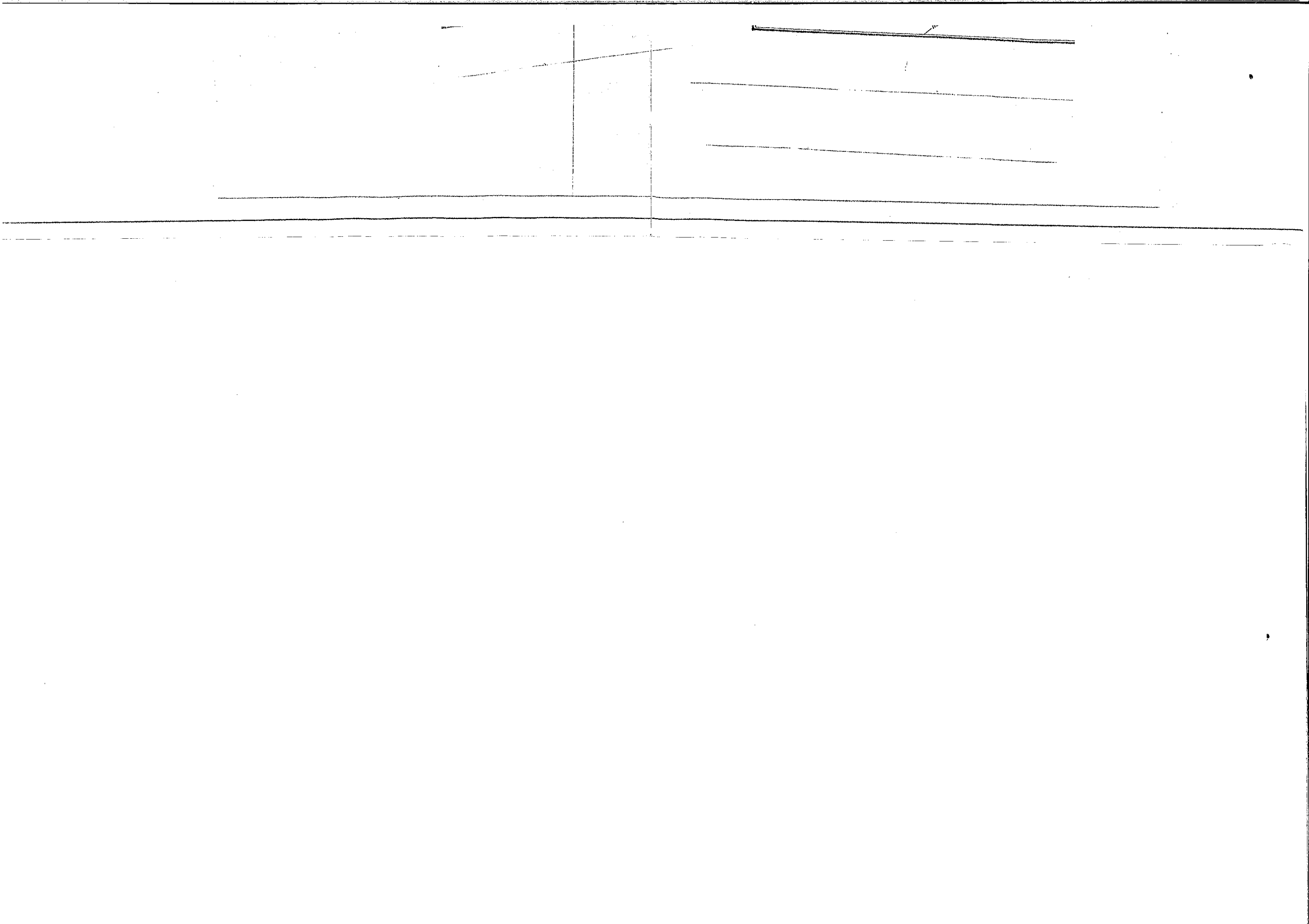


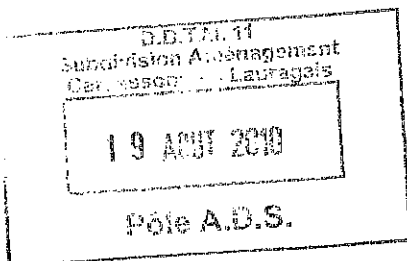












Christine
Pour diffusion dans les
secteurs.

Note à l'attention du

Chef de la Subdivision Aménagement
Carcassonnais Lauragais
Chef de pôle ADS

Direction
Départementale
des Territoires
et de la Mer
Aude

Carcassonne, le

18 AOÛT 2010

objet : Zones de consultation TIGF.

Service Urbanisme,
Environnement et
Développement des
Territoires

références : TIGF

affaire suivie par : Dominique COSTE – DDTM/SUEDT/UDS
tél : 04/68/71/76/02 fax : 04/68/7176/54

Unité Droit des Sols

Suite au club ADS du 10 juin 2010, vous trouverez ci-joint les plans de zones de consultation TIGF intéressant les communes de votre subdivision.

Je vous rappelle que la circulaire du 4 août 2006, complétée le 14 avril 2007, définit trois zones de dangers :

- zone de dangers significatifs pour la vie humaine (correspondant aux effets irréversibles),
- zone de dangers graves pour la vie humaine (correspondant aux premiers effets létaux),
- zone de dangers très graves pour la vie humaine (correspondant aux effets létaux significatifs).

* Dans la 1ère zone, il est demandé d'informer le transporteur (TIGF) des projets de construction (CU, DP, permis).

* Dans la 2ème zone, il est demandé d'informer le transporteur (TIGF) des projets de construction (CU, DP, Permis) et de proscrire la construction ou l'extension d'IGH et d'ERP relevant de la 1ère à la 3ème catégorie.

* Dans la 3ème zone, outre l'information du transporteur (TIGF) des projets de construction, il faut proscrire la construction ou l'extension des ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes.

horaires d'ouverture :

8 h. 30 – 12 heures

14 heures – 16 h.30

16 heures le vendredi

siège :

105 Bd Barbès 11036 Carcassonne

Cedex 9

téléphone :

04 68 10 31 00

télécopie :

04 68 10 24 45

batiment : 3 rue Trivalle 11890

carcassonne cedex 9

courriel : [ideat1@equipement-](mailto:ideat1@equipement-agriculture.gouv.fr)

[agriculture.gouv.fr](mailto:ideat1@equipement-agriculture.gouv.fr)

Le Chef du Service
Urbanisme, Environnement
et Développement des Territoires,

Roland BONNET

TIGF

PLAN DE ZONAGE DES OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL

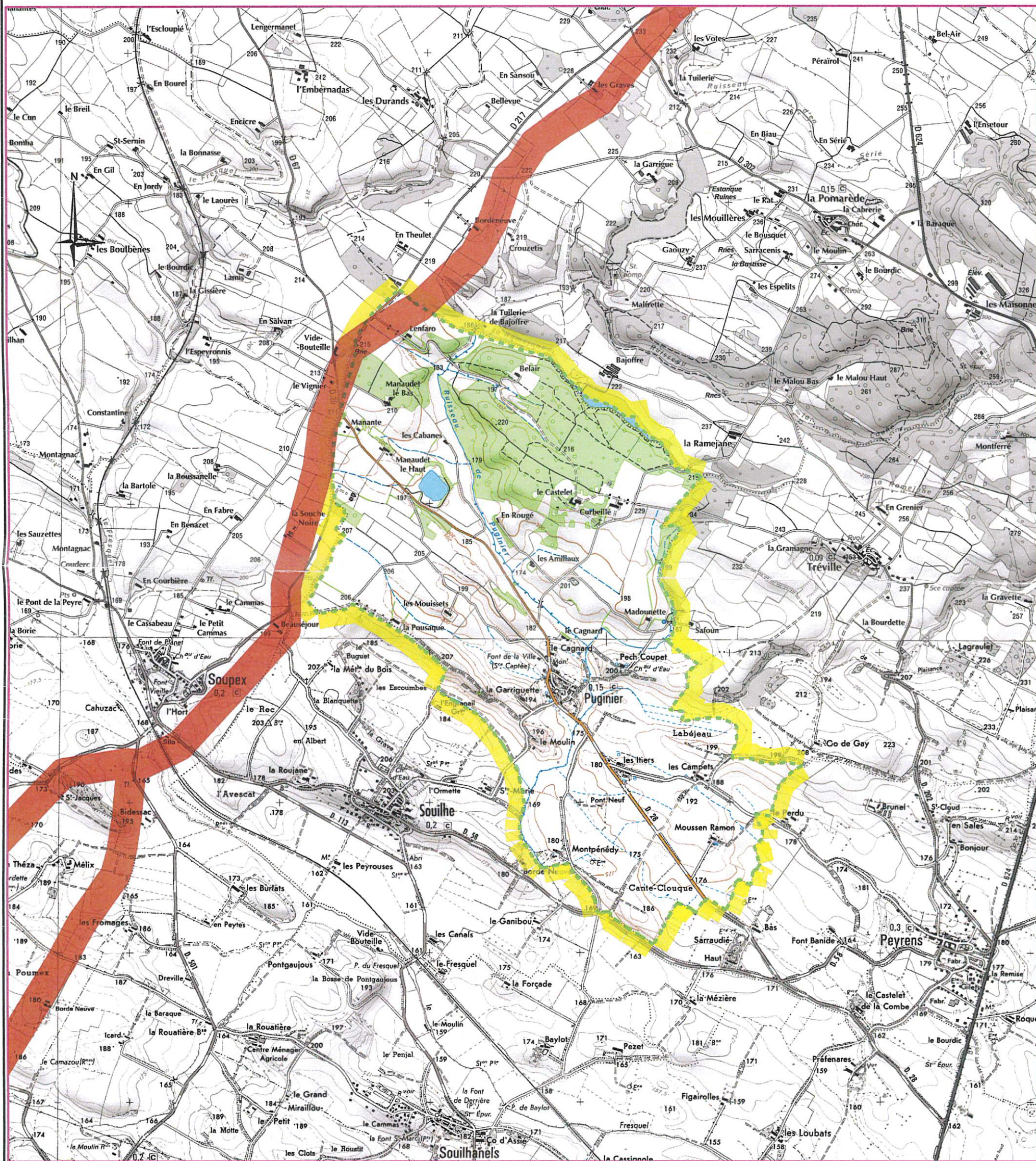
Echelle : 1/25000

Commune :

PUGNIER

Code INSEE : **11300**

Edition : 02/2010



SCAN25 © IGN PARIS 2007- N° 2007/CUBX/0430

TOUTE INTERVENTION DANS LA ZONE

DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

A :

SECTEUR DE CARCASSONNE

R.D. 613

11800 BARBAIRA

Tél : 04.68.79.56.80

Fax : 04.68.79.56.86

(DECRET 91-1147 DU 14.10.1991 ARRETE DU 16.11.1994)

TIGF
Région de Toulouse
ZAC des Ramassiers
Région de Toulouse
ZAC des Ramassiers
3, allée Aristide Maillo
31770 COLOMIERS
Tél. 05.61.16.26.10
Fax 05.61.78.51.12

EN CAS D'URGENCE 24 H / 24 H

Numéro Vert 0800 028 800

Nota : Ce plan ne concerne pas les réseaux de gaz naturel d'autres gestionnaires (TOTAL, GDF , RMG , ...)